

TARIFS DE LA SAISON 2018-2019

Les tarifs indiqués s'appliquent à compter du 22 juin 2018, date de la dernière Assemblée Générale du Club. 35 semaines de cours sont assurées dans l'année. Nos tarifs incluent et ouvrent droit à :

- les frais de licence à la Fédération Française d'Escrime;
- l'assurance avec possibilité de souscrire à l'options A (+2,20€);
- la participation à un cours dans sa catégorie d'âge.



Moins de 7 ans

De 9 à 20 ans

A partir de 20 ans

Handi-escrime

La Riposte est reconnue association d'intérêt général. Nos frais d'inscription ouvrent droit à un crédit d'impôts de 66% du montant de la cotisation (hors coût de licence - Article 200 et 238 bis du Code Général des Impôts). Un recu vous sera adressé directement par le Trésorier.

Réduction pour inscriptions multiples : à partir de deux inscriptions, une famille se voit octroyer une réduction de 10% sur le montant total de l'inscription (hors assurance, passeport compétition et frais de dossier).

Facilités de paiement et partenariats

Des facilités de paiement peuvent vous être accordées. Merci de dater vos chèques du jour de l'inscription et d'indiquer au verso la date d'encaissement souhaitée pour chacun.

Vous pouvez également régler tout ou partie de votre cotisation via :

- Chèques vacances, chèques Famille (mairie de Tassin), coupons sport.
- Pass Région (Conseil Régional) Indiquer sur la fiche d'inscription nom, prénom, adresse et numéro de carte.
- Comités d'entreprise : nous vous éditons sur demande une facture pour obtenir une prise en charge de votre CE.

HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les cours pour les enfants âgés de moins de 9 ans ont lieu les :

- Mercredis de 16h à 17h
- Vendredis de 17h à 18h

Les cours pour les enfants âgés de 9 à 11 ans ont lieu les :

- Mercredis de 17h à 18h (tireurs confirmés)
- Vendredi de 18h à 19h

Les cours pour les enfants âgés de 11 à 13 ans ont lieu les :

- Mercredis de 17h à 18h
- Vendredis de 19h à 20h

Les cours pour les enfants âgés de 13 à 17 ans ont lieu les :

- Mardis de 20h à 21h45
- Vendredis de 20h à 21h45

Les cours pour les adultes et jeunes de plus de 17 ans ont lieu les :

- Mardis de 20h à 21h45
- Vendredis de 20h à 21h45

Les horaires des cours sont susceptibles d'évoluer à la rentrée en fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie. L'horaire handisport sera fixé soit le mardi soit le vendredi.

- Reprise des cours: mardi 11 septembre 2018
- La salle d'armes : Gymnase des Genetières, 1 avenue des Cosmos 69160 Tassin
- Les armes pratiquées au club : fleuret puis l'épée à partir de 9 ans

Le matériel et les équipements prêtés par le club lors des séances doivent être rendus en bon état. En cas de retour endommagé ou brisé, les réparations ou le remplacement seront à la charge du licencié. Il est demandé à chaque tireur de faire l'acquisition de son gant et de son fil de corps.

Pour des raisons de sécurité les parents doivent impérativement s'assurer de la présence du Maître d'Armes avant de laisser les enfants à la salle d'armes. Ils doivent également venir les chercher à la salle d'armes dès la fin des entrainements. En aucun cas le Club de la Riposte ne pourra être tenu pour responsable d'enfants qui n'auraient pas été confiés directement au maître d'armes (rubrique à compléter dans le dossier d'inscription).

Bulletin d'adhésion

Pour des questions de lisibilité, merci de remplir ce document en lettres majuscules

Numéro de licence : 14 069 02	l	Nationali	té:	
Nom :	Préno	m :		
Date de naissance :/	Lieu de	e Naissance :		
O Fille O Garçon	O Femme	ОНо	mme	
Adresse:				
Téléphone :	E-r	nail :	@	
Latéralité : O Droitier O G	Gaucher -	Numéro de P	ASS Région	
CATEGORIE	Cotisation	Licence FFE	SOUS-TOTAL	2ème cours/semain
Né en 2012 ou 2013	330€	23€	353€	+40€
Né en 2010 ou 2011	340€	43€	383€	+40€
Né en 2008 ou 2009	325,5€	57,5€	383€	+40€
Né en 2006 ou 2007	325,5€	57,5€	383€	+40€
Né en 2004 ou 2005	325,5€	57,5€	383€	+40€
Né en 2002 ou 2003	325,5€	57,5€	383€	+40€
Né entre 1999 et 2001	325,5€	57,5€	383€	+40€
Né en 1998 ou avant	340€	57,5€	397,5€	+40€
Handisport	140€	57,5€	197,5€	/
OPTION ASSURANCE			+2,2€	
OPTION PASSEPORT COMPETITION (à partir de + 11 ans)			+6€	
OPTION ACHAT GROUPE GANT ET FIL DE CORPS			+40€	
FRAIS DE DOSSIER (par famille)	+15€			
TOTAL				
Par la présente j'adhère au club e éventuelles options et les 15€ de fi EUROS via	ais de dossier	(obligatoire par f	famille) soit :	
Le: /	/2018		SIGNATURE	

ACCOMPAGNEMENT ET DROITS A L'IMAGE

ACCOMPAGNEMENT POUR LES MINEURS

O J'autorise mon enfant à faire seul les trajets aller/retours pour se rendre au cours d'escrime.

O J'accompagnerai mon enfant aux cours, le remettrai au Maître d'armes et reviendrai le chercher à la fin du cours.

En cas d'accident, j'autorise le Maître d'armes et/ou les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de préserver la santé de mon enfant (y compris en cas de besoin d'hospitalisation).

DROITS A L'IMAGE
Je soussigné(e),
titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, autorise le Club la Riposte à prendre des photographie de mon enfant dans le cadre de la pratique de l'escrime, durant les entraînements ou le compétitions, et à les diffuser dans le cadre de la communication effectuée par le club : affichage dans les locaux, insertion sur le site internet du club, press-book, page Facebook
Fait le
SIGNATURE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR - QS SPORT

Pour les personnes ayant déjà fourni un certificat médical l'an dernier, merci de bien vouloir remplir le « questionnaire de Santé QS-SPORT », votre certificat médical est valable 3 ans à compter de ce dernier. Dans le cas contraire, merci de fournir le certificat médical joint.

Personne majeure	
Je soussigné M/Mme _	
	é le questionnaire de santé QS-SPORT, Cerfa N°15699*01 e [.] égative à l'ensemble des rubriques.
Date	et signature du sportif
Pour les mineurs	
Je soussigné M/Mme _	
en ma qualité de repre	ésentant légal de
•	seigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 egative à l'ensemble des rubriques.
Date_	et signature du représentant légal

CERTIFICAT MEDICAL - ENFANTS ET MOINS DE 40 ANS

Pratique de l'Escrime - Saison 2018-2019

Certificats médicaux de non contre-indication et de simple surclassement

Ces certificats sont des exemples de certificat médical type, utilisables en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans nés en 1978 et avant
- Enfants nés en 2009 et après dont le surclassement est interdit Il devra être conservé par le club et établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre. Remplir chaque partie concernée complètement. La date, signature et cachet professionnel du praticien sont obligatoires (pour chaque partie concernée).

Certificat médical de non contre	e-indication
Je soussigné-e,	
Fait à :le :	
Signature et cachet du médecin examinateur	

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques). Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Certificat médical de non contre-indication spécifique à la catégorie vétéran

Pratique de l'Escrime - Saison 2018-2019

Ce certificat doit être établi par tout médecin, inscrit à l'Ordre des médecins.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour les escrimeurs nés en 1977 et avant. Il devra être conservé par le club. L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle. Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans). Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre---indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Certificat médical de non contre-indication		
Je soussigné-e,		
Fait à :		
Signature et cachet du médecin examinateur		

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence Vétéran.
Le tireur (NOM, Prénom) :
Signature et date, précédées de la mention « lu et approuvé » :

ATTENTION: si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques). Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS — SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*				
Durant les 12 derniers mois				
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?				
A ce jour				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?				
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?				
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.				

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.